

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Conditions générales de vente

1- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le Centre Nautique. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

2- Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les hôtesses de caisses (sauf pour les tickets d'entrées comité d'entreprise).

Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs¹ en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

Une ou plusieurs fermetures techniques occasionnant la fermeture de bassins auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

3- Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement.

Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel, les résidents de la ville de Mont-Saint-Aignan devront présenter à l'accueil un justificatif de domicile faute de quoi le tarif extérieur leurs sera appliqué. De même, un justificatif devra être présenté pour pouvoir bénéficier des tarifs réduits pratiqués sur le site.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Le Centre Nautique accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard, les chèques bancaires ou postaux, les chèques vacances sans rendu monnaie à l'exception du paiement des abonnements pour lesquelles des conditions spécifiques de paiement sont prévues au sein des contrats d'abonnement.

Tous les règlements devront être effectués en € à l'ordre de VM 76130. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.

4- Recommandation santé – hygiène et sécurité

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam, la plongée. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique

(notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

5- Assurances

Le Centre nautique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre Nautique ne font pas l'objet de surveillance ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet, moyennant le paiement de 0,20 € à l'espace piscine ou fermant à clé/code à l'espace forme

6- Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

VM 76130 – Piscine Eurocéane - 1 rue du Professeur Fleury ;
76130 Mont-Saint-Aignan.

7- Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM76130. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

¹ Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

Conditions particulières de vente et d'utilisation

Espace Aquatique

L'espace aquatique est composé d'un bassin sportif de 25 m, d'une pataugeoire, d'un bassin ludique intérieur/extérieur, d'un bassin réception toboggan, d'un bain bouillonnant et d'un bassin sportif de 50 m extérieur.

L'espace aquatique propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle ;
- De la billetterie groupe ;
- De la billetterie CLSH ;
- Des cartes 10 entrées ;
- Des cartes horaires ;
- Des cartes famille ;
- L'Ecole de natation adulte et enfant ;
- Des cours bébé nageur ;
- Des cours sénior,
- Des cours d'aquagym ;
- Des cours d'aquacycling et de lagon tonic ;
- Location appareils fitness aquatique ;
- Des tickets d'entrée comité d'entreprise ;
- Des Abonnements PASS ;
- Des cartes cadeaux.
- Des frais de réservation,

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les commandes de billets en prévente bénéficient de tarifs spéciaux. Seuls les comités d'entreprise ou assimilés sont concernés par ce type de tarifs.

Un tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 8 ans, sur présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille).

Comme indiqué dans les conditions générales de vente, une tarification réduite est appliquée pour les résidents de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

Les enfants de moins de 8 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.

Les personnes souhaitant avoir accès à l'ensemble des espaces à savoir espace aquatique et espace remise en forme doivent être majeures et s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée de l'équipement.

2- Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, avec un effectif minimum de 8 personnes

- Les centres spécialisés,
- Les associations.

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par le centre nautique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

3- Billetterie CLSH

Les tarifs CLSH sont applicables aux centres aérés en respectant la norme d'encadrement, à savoir un accompagnateur pour 8 enfants de plus de 8 ans et un accompagnateur pour 5 enfants de plus de 5 ans.

Une tarification réduite est appliquée pour les centres de la Ville de Mont Saint Aignan.

Une réservation validée par le centre nautique est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

4- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées a une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Elle n'est pas nominative. Lorsque la date de validité est dépassée dans la limite d'1 mois maximum et que le solde n'est pas nul, à condition de recharger la carte, le solde restant est cumulé. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

5- Cartes horaires

La carte de 10 heures a une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. La carte d'abonnement est créditée de 10 heures.

Cette carte est nominative, individuelle et incessible.

Lors de sa venue sur le site, il suffit à l'utilisateur de badger au tripode d'entrée.

Le temps passé à l'intérieur se décompte à la minute.

À la sortie de l'établissement, l'utilisateur doit badger en sortie pour stopper le décompte de la carte horaire.

Si le solde restant est inférieur à 40 minutes, l'accès à l'établissement ne sera pas possible.

Lorsque la date de validité est dépassée dans la limite d'1 mois maximum et que le solde n'est pas nul, à condition de recharger la carte, le solde restant est cumulé. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

6- Carte famille

Contre paiement, et présentation du livret de famille, une carte cartonnée sera remis à chaque membre de la famille (photos nécessaires pour chaque membre de la famille).

Sur présentation de cette carte, l'utilisateur pourra profiter de tarifs préférentiels pour les entrées unitaires piscines.

Elle est valable 6 mois, renouvelable, à compter de sa date d'achat. Chaque membre de la famille peut utiliser sa carte individuellement.

Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

7- Ecole de natation enfant à l'année et adulte (à l'année ou au trimestre)

Une carte d'abonnement est remise à l'abonné. Cette carte lui donne accès à l'établissement pour un cours par semaine pendant les périodes scolaires. La carte est valide 15 minutes avant le début du cours et jusqu'à 15 minutes après la fin du cours.

Pour toute souscription, une fiche de renseignement est à compléter.

Pour les abonnements à l'année, toute résiliation doit être justifiée par un certificat médical. Sur présentation de ce justificatif, l'abonnement sera alors remboursé au prorata des

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 25 mai 2018

séances dispensées. Aucun autre remboursement ne sera envisagé.

Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif. La carte est personnelle et incessible. Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

8- Cours bébés nageurs

Contre paiement, une carte d'abonnement est remise à l'abonné (à la séance ou au trimestre). Cette carte lui donne accès à l'établissement pour la séance sur la période définie. La carte est valide 15 minutes avant le début du cours.

La carte est personnelle et incessible. Elle donne accès à 1 bébé et 2 accompagnateurs maximum. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif. Le nombre de participants maximal est de 15 enfants par séance. Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

9- Cours sénior

Contre paiement, une carte d'abonnement est remise à l'abonné. Cette carte lui donne accès à l'établissement pour la séance sur la période définie. La carte est valide 15 minutes avant le début du cours. La carte est personnelle et incessible. Elle donne accès à un cours par semaine.

Pour toute souscription, une fiche de renseignement est à compléter. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif. La carte est personnelle et incessible. Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC.

10- Cours aquagym

Contre paiement, une carte à la séance valable uniquement le jour de l'achat est remise à l'utilisateur. La carte est valide 15 minutes avant le début du cours et jusqu'à 15 minutes après la fin du cours. L'utilisateur devra retirer un bracelet à l'accueil, celui-ci faisant foi pour définir les personnes ayant droit de participer à la séance. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif. La séance est dispensée à partir de 2 participants et avec un maximum de 30 participants par séance.

11- Cours aquacycling et lagon tonic

Contre paiement, une carte à la séance ou une carte de 10 séances valable 6 mois à compter de la date d'achat est remise à l'utilisateur. Une réservation auprès de l'accueil est obligatoire afin de pouvoir accéder au cours choisi. La carte est valide 15 minutes avant le début du cours et jusqu'à 15 minutes après la fin du cours.

A l'arrivée dans l'établissement, l'utilisateur devra retirer un bracelet à l'accueil, celui-ci faisant foi pour définir les personnes ayant droit de participer à la séance.

En cas d'annulation d'une séance réservée, celle-ci sera décomptée si l'annulation a été faite moins de 24 heures avant le cours, ou en cas de non présentation d'un certificat médical.

Lorsque la date de validité est dépassée dans la limite d'1 mois maximum et que le solde n'est pas nul, à condition de recharger la carte, le solde restant est cumulé. Toute carte perdue sera récréée et facturée 1.55 € TTC. Une tarification réduite est appliquée pour les résidents de la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

La séance est dispensée à partir de 2 participants et avec un maximum de 20 participants par séance.

12- Carnets CE

Contre paiement, est remis au représentant du bureau du comité d'entreprise, des carnets de 50 tickets CE. Sur chacun des tickets, le CE devra apposer son tampon. La validité des tickets CE est d'un an à compter de la date d'achat. Une tarification réduite est appliquée pour les comités d'entreprise situés sur la Ville de Mont Saint Aignan sur présentation d'un justificatif.

13- Location d'appareils de fitness aquatique

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site et du ticket de réservation d'un appareil de fitness aquatique.

Celui-ci devra être remis à un MNS à l'intérieur de l'établissement pour que le matériel soit mis à l'eau et à la disposition de l'utilisateur pour une durée de 30 minutes. Cette location est valable uniquement le jour de l'achat.

14- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Aquamatin, PASS Aquaforme, PASS Tonicité et PASS liberté.

Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

15- Cartes cadeaux

Se reporter aux conditions générales de vente afférentes aux cartes cadeaux.

16- Frais de réservation

Un premier versement peut être avancé pour une pré-réservation sur les activités annuelles et trimestrielles. Cette somme fait partie intégrante du tarif total. Aucun remboursement ne sera effectué.

Espace remise en forme

L'espace remise en forme comprend une salle cardio-musculation, un hammam et deux saunas avec une salle de détente.

L'espace remise en forme propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle ;
- Des Abonnements PASS ;
- Des cartes cadeaux.

1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace remise en forme doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat. Les personnes souhaitant avoir accès à l'ensemble des espaces, à savoir espace aquatique et espace remise en forme doivent être majeures. L'utilisateur devra retirer un bracelet à l'accueil, celui-ci faisant foi à l'autorisation d'accéder à la remise en forme.

2- Abonnements PASS

Les abonnements PASS proposés sont les suivants : PASS Tonicité et PASS liberté.

Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

3- Cartes cadeaux

Se reporter aux conditions générales de vente afférentes aux cartes cadeaux.